

➤ Réponse du Conseil communal par Monsieur Michel Brahier

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

« Le Conseil communal a établi un calendrier pour s'assurer que les règlements ayant une incidence sur l'unification des taxes communales soient adoptés pour la fin de l'année.

Auparavant, il s'agira que le Règlement d'organisation et d'administration soit validé par le peuple. Pour cela, nous prévoyons deux lectures par le Conseil général – 26 juin et 18 septembre – puis une information à la population et enfin le vote agendé au 28 octobre.

Si ce timing peut être respecté, il sera demandé au Bureau du Conseil général d'activer la date de réserve pour une séance du Conseil général prévue le 20 novembre pour les règlements concernés par l'unification des taxes, comme celles des chiens, des digues, les cimetières, les déchets.

Comme les règlements actuels sont récents, il s'agira avant tout d'un toilettage pour y intégrer Corban et s'assurer qu'ils correspondent à l'évolution de la législation cantonale en vigueur, voire fédérale pour certaines dispositions.

Par contre, pour la mise à jour du Règlement du Conseil général, il pourrait être utile de désigner des Conseillers généraux en appui au Conseil communal pour la préparation du document, sans pour autant se lier par la constitution d'une Commission spéciale.

Enfin, ultérieurement, il s'agira aussi d'établir les règlements au regard de la LGEaux.

✓ **Monsieur Jean-Baptiste Maitre est satisfait**

➤ **Le Président, Monsieur Martin Clerc,** demande si 2 ou 3 personnes seraient intéressées à se joindre au groupe de travail relatif à la révision des règlements communaux.

Il remercie les intéressés de s'annoncer au Président.